



25 NOVEMBRE 2016

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La violence à l'égard des femmes (de 16 à 44 ans) est la **première cause de mortalité et d'invalidité** :

Si la violence est souvent **physique**, elle peut être aussi :

- **Verbale** : cris, paroles insultantes ou injurieuses
- **Psychologique** : propos ou attitudes humiliante
- **Sexuelle** (coups ou actes forcés)
- **Économique et administrative** : confiscation d'argent, empêchement d'avoir un emploi, confiscation de pièces d'identité, passeport,

Elle est aussi sous d'autres formes :

Mariage forcé, harcèlement, mutilation sexuelle, discriminations, homophobie...

La prostitution est considérée en France comme une violence.

La violence peut s'exercer partout : au sein du couple, sur le lieu de travail, dans la famille, dans la rue, chez les voisins...

Des chiffres :

- **1 femme meurt, tous les 3 jours**, sous les coups de son mari, son conjoint ou son ex-mari ou compagnon.

Les violences conjugales n'épargnent aucun âge, aucune culture, aucun milieu social ou professionnel.

- **10 %** seulement des femmes victimes osent porter plainte.

- **83 000 femmes** victimes de viols en France

- **8 000 adolescentes** menacées de mariage forcé,

- **20% des homicides** commis sont liés à des violences conjugales,

CES VIOLENCES SONT UNE ATTEINTE À VOTRE DIGNITÉ ET À VOS DROITS
Ce sont des infractions réprimées par la loi et sont condamnables !!!

CE QUE DIT LA LOI :

- Le viol est un acte non consenti : passible de 15 ans d'emprisonnement.
- Les agressions sexuelles : 5 ans de prison

- Harceler moralement, suivre une fille ou un garçon dans la rue, ...est puni par la loi
- Tenir des propos homophobes ou sexistes est passible de 6 mois de prison et jusqu'à 22 500 € d'amende.

Victimes ou témoins de violences, vous n'êtes pas seuls.

Nous sommes là pour vous aider vous soutenir, vous orienter vers les services compétents.

Brisons ce mur de silence qui les entoure.

Association

Volonté Initiative Engagement au Féminin

MAISON DES ASSOCIATIONS

Avenue Charles Nedelec - 13110 PORT DE BOUC
06 09 78 10 79 / association.vieaufeminin@sfr.fr

Les permanences de l'association sont tenues les 3^{ème} jeudi du mois de 18h à 19h à la salle Elsa Triolet.

RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

Police/Gendarmerie17
Pompiers112
Samu (urgence médicale)15
Samu Social 115

NUMÉROS NATIONAUX

Violences conjugales 3919
Maltraitance 3977
HALDE 08 1000 5000
Mariages Forcés 01 30 31 55 76
Viols Femmes Info 0800 05 95 95

CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

/// À PORT DE BOUC :

Maison des Services au Public (CCAS) 04 42 40 65 12
(Renseignements et prise de rendez-vous sur les permanences de SOS femmes)
Maison Départementale de la solidarité 04 13 31 80 00
Association V.I.E AU FÉMININ 06 09 78 10 79
Commissariat Port de Bouc 04 42 40 54 00
Et les Centres sociaux de la ville

/// À MARTIGUES :

Maison de la Justice et du Droit 04 42 41 32 20
Hôpital de Martigues (planning familial) 04 42 43 25 60
Service social – CCAS 04 42 44 31 56
Commissariat 04 42 41 31 10
Association Femmes Solidaires 06 19 90 74 75

/// À MARSEILLE :

CIDFF Phocéén 04 96 11 07 99
(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
SOS Femmes 04 91 24 61 50
SOS Viol 04 91 33 16 60
GAMS PACA (mutilations sexuelles) 06 73 43 96 33
Planning Familial 04 91 91 09 39
Procureur de la République 04 91 15 50 50
(Tribunal de Grande Instance, 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE)